FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



SenTec Mountain Meadow Metered Aerosol

Section 1. Identification

Identificateur de produit

: SenTec Mountain Meadow Metered Aerosol

Code du produit

4425

Autres moyens

: Non disponible.

d'identification

Type de produit

: Gaz.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Non applicable.

Données relatives au fournisseur

: Betco Corporation

1690 Huron Church Road, Suite 169

Windsor ON N9C0AC CA

400 Van Camp Road

Bowling Green, OH 43402 US

www.betco.com 888-462-3826

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)

: Chemtrec (800) 424-9300 24 hour

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets

narcotiques) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

Aérosol extrêmement inflammable.
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 Peut provoquer une allergie cutanée.
 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Conseils de prudence

Prévention

: Porter des gants de protection: < 1 heure (temps de protection): vinyle jetable. Porter une protection oculaire ou faciale: Recommandé: Lunettes de sécurité.. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les gaz. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Section 2. Identification des dangers

Intervention

: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

: Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation Autres moyens

d'identification

: Mélange

: Non disponible.

Nom des ingrédients	% (v/v)	Numéro CAS
acetone	60 - 80	67-64-1
Propane	10 - 20	74-98-6
α-hexylcinnamaldéhyde	0.1 - 1	101-86-0
salicylate de benzyle	0.1 - 1	118-58-1
Linalool	0.1 - 1	78-70-6
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	0.1 - 1	103-95-7
2-benzylideneheptanal	0.1 - 1	122-40-7
hexyl salicylate	0.1 - 1	6259-76-3
1-méthyl-3-(4-méthyl-3-pentenyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde	0.1 - 1	52474-60-9

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Date d'édition/Date de révision : 11/13/2017 Date de publication : Aucune validation Version : 1 2/14 précédente antérieure

Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Pour éviter le risque de décharges statiques et d'ignition de gaz, tremper abondamment les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux. Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Ingestion

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

 Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation

larmoiement rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

: Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs

: Aucun connu.

inappropriés

Date d'édition/Date de révision

: 11/13/2017 Date de publication : Aucune validation Version : 1 3/14 précédente antérieure

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Dangers spécifiques du produit

: Contient du gaz sous pression. Aérosol extrêmement inflammable. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contacter immédiatement le fournisseur et demander l'avis d'un spécialiste. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer du gaz. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: S'assurer que les procédures d'urgence pour faire face au dégagement accidentel de gaz sont en place pour éviter la contamination de l'environnement. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions.

Grand déversement

: Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Date d'édition/Date de révision : 11/13/2017 Date de publication : Aucune validation Version : 1 4/14
précédente antérieure

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Contient du gaz sous pression. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
acetone	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 1200 mg/m³ 8 heures. 15 min OEL: 500 ppm 8 heures. 15 min OEL: 750 ppm 15 minutes. CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). TWA: 250 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 500 ppm 8 heures. STEL: 750 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 500 ppm 8 heures. VEMP: 1190 mg/m³ 8 heures. VECD: 1000 ppm 15 minutes. VECD: 2380 mg/m³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 750 ppm 15 minutes. TWA: 500 ppm 8 heures.
Propane	CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 1000 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). TWA: 1000 ppm 8 heures.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

CA Québec Provincial (Canada, 1/2014).

VEMP: 1000 ppm 8 heures. VEMP: 1800 mg/m³ 8 heures.

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015).

TWA: 1000 ppm 8 heures.

CA Saskatchewan Provincial (Canada,

7/2013).

STEL: 1250 ppm 15 minutes. TWA: 1000 ppm 8 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: Lunettes de sécurité.

Protection de la peau Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. < 1 heure (temps de protection): vinyle jetable</p>

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

: Gaz. [Aerosol. Gaz comprimé.] **État physique**

Couleur : Incolore à jaune pâle.

Odeur : Agréable.

: Non disponible. Seuil olfactif pН : Non disponible.

Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible. Point d'éclair : Non disponible. Taux d'évaporation : Non disponible.

Inflammabilité (solides et

gaz)

: Non disponible.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative 0.699

Solubilité : Très légèrement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Solubilité dans l'eau : Non disponible. Coefficient de partage n-: Non disponible.

octanol/eau

Température d'autoinflammation

: Non disponible.

Température de décomposition

: Non disponible.

Viscosité Temps d'écoulement

(ISO 2431)

: Non disponible. : Non disponible.

Produit en aérosol

: Pulvérisation Type d'aérosol Chaleur de combustion : 30.49 kJ/g

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Date d'édition/Date de révision : 11/13/2017 Date de publication Version: 1 7/14 : Aucune validation précédente antérieure

Section 10. Stabilité et réactivité

Matériaux incompatibles : Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acetone	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
α-hexylcinnamaldéhyde	DL50 Orale	Rat	3100 mg/kg	-
salicylate de benzyle	DL50 Orale	Rat	2227 mg/kg	-
Linalool	DL50 Cutané	Lapin	5610 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Rat	5610 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2790 mg/kg	-
3-p-cumenyl- 2-methylpropionaldehyde	DL50 Cutané	Rat	>5 g/kg	-
, , ,	DL50 Orale	Rat	3810 mg/kg	-
2-benzylideneheptanal	DL50 Orale	Rat	3730 mg/kg	_
hexyl salicylate	DL50 Cutané	Lapin	>5 g/kg	-
•	DL50 Orale	Rat	>5 g/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
acetone	Yeux - Léger irritant	Humain	-	186300 parts	-
				per million	
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 microliters	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 20 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	_	20 milligrams	_
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500	-
				milligrams	
	Peau - Léger irritant	Lapin	_	395	-
				milligrams	
α-hexylcinnamaldéhyde	Peau - Hautement irritant	Cochon	_	24 heures	-
		d'Inde		100	
				milligrams	
	Peau - Modérément	Lapin	_	24 heures	-
	irritant			500	
				milligrams	
	Peau - Hautement irritant	Lapin	_	24 heures	-
		•		100	
				milligrams	
Linalool	Yeux - Modérément irritant	Lapin	_	1 heures 0.1	-
		•		Mililiters	
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	_	100	_
		•		microliters	
	Peau - Modérément	Cochon	_	24 heures	_
	irritant	d'Inde		100	
				milligrams	
	Peau - Léger irritant	Humain	_	72 heures 32	_
	Toda Logor IIIIdii	- raman		Percent	
	Peau - Léger irritant	Homme	_	48 heures 16	_
	. caa Logor iiritani			milligrams	
	Peau - Léger irritant	Lapin	_	24 heures	_
	1 3dd Logor IIIIdiri	Lapin		2 1 1100100	

Date d'édition/Date de révision: 11/13/2017Date de publication précédente: Aucune validationVersion : 18/14

Section 11. Données toxicologiques

	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	500 milligrams 24 heures 100 milligrams	-
3-p-cumenyl- 2-methylpropionaldehyde	Yeux - Léger irritant	Lapin	_	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	48 heures 15 milligrams	-
2-benzylideneheptanal	Peau - Léger irritant	Cochon d'Inde	-	336 heures 5 Percent	-
	Peau - Modérément irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 100 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acetone Propane			Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

: Voies d'entrée probables : Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux. Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact avec le gaz en expansion rapide peut provoquer des brûlures ou des gelures.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Ce produit étant un gaz, consulter la section sur l'inhalation.

Date d'édition/Date de révision: 11/13/2017Date de publication: Aucune validationVersion: 19/14précédenteantérieure

Section 11. Données toxicologiques

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats

: Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Date d'édition/Date de révision: 11/13/2017Date de publication: Aucune validationVersion: 110/14précédenteantérieure

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
acetone	Aiguë CE50 20.565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 5600 ppm Eau douce Chronique NOEC 4.95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce	Crustacés - Daphniidae Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Gasterosteus	96 heures 48 heures 96 heures 96 heures 21 jours 21 jours 42 jours
Linalool	Aiguë CE50 36.7 ppm Eau douce Aiguë CL50 28.8 ppm Eau douce	aculeatus - Larve Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures

Persistance et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
acetone	-0.23	-	faible
Propane	1.09	-	faible
salicylate de benzyle	-	1170	élevée
Linalool	2.84	-	faible
hexyl salicylate	5.5	8913	élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. Renvoyer les récipients sous pression vides au fournisseur. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Section 14. Informations relatives au transport

Date d'édition/Date de révision : 11/13/2017 Date de publication : Aucune validation Version : 1 11/14 précédente antérieure

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le TMD	Classification pour le DOT	ADR/RID	IMDG	IATA
Numéro ONU	1950	1950	1950	1950	1950
Désignation officielle de transport de l'ONU	Aerosols	Aerosols	Aerosols	Aerosols	Not available.
Classe de danger relative au transport	2.1	2.1	2	2.1	2.1
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers environnementaux	Non	Non.	Non	Non	Non

Autres informations

Classification pour le TMD : Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des

marchandises dangereuses : 2.13-2.17 (Classe 2)

Classification pour le DOT : Quantité à déclarer 7446 lb / 3380.5 kg. Les dimensions relatives à des

emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne

sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.

Quantité limitée Oui.

ADR/RID : Code tunnel (D)

IMDG : The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.

: The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other

transportation regulations.

Protections spéciales pour

l'utilisateur

IATA

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de

déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Composés organiques volatils; Butane (tous les isomères); Propane

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Les composants suivants sont répertoriés: Volatile organic compounds

Réglementations Internationales

<u>Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques</u>

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Date d'édition/Date de révision: 11/13/2017Date de publication: Aucune validationVersion: 112/14précédenteantérieure

Section 15. Informations sur la réglementation

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie : Indéterminé.

Canada : Indéterminé.

Chine : Indéterminé.

Europe : Indéterminé.

Japon : Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé.

Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.

: Indéterminé. **Malaisie** Nouvelle-Zélande : Indéterminé. **Philippines** : Indéterminé. République de Corée Indéterminé. Taïwan : Indéterminé. Thaïlande Indéterminé. **Turquie** : Indéterminé. États-Unis : Indéterminé. Viêt-Nam : Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'impression : 11/13/2017 Date d'édition/Date de : 11/13/2017

révision

Date de publication

précédente

: Aucune validation antérieure

Version : 1

Légende des abréviations :

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution

maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Date d'édition/Date de révision: 11/13/2017Date de publication précédente: Aucune validationVersion (antérieure): 1 (13/14)

Section 16. Autres informations

Classification	Justification
AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1	Sur la base de données d'essais
GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé	Sur la base de données d'essais
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul

Références

: Non disponible.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de révision: 11/13/2017Date de publication: Aucune validationVersion: 114/14précédenteantérieure